

Conference: Seals and status 800–1700 A.D.

Londres, du 4 au 6 décembre 2015

**Héraldique sigillaire des femmes au Moyen Âge en France.
Usage et fonction.**

par Marie GREGOIRE, PhD
(Ecole pratique des Hautes Etudes, Paris)

Professeure associée à l'Université de Sherbrooke

Les études historiques menées en héraldique sigillaire des femmes depuis une décennie permettent d'observer que l'emploi du sceau armorié par la femme apparaît au XII^e siècle. À ce titre, Yseult de Dol détient le sceau armorié féminin le plus anciennement répertorié en France, *un fretté surmonté d'un chef plain*, appendu à un acte de 1183. En fait état le *Corpus des armoiries de femmes* que j'ai constitué. Celui-ci comprend 1250 sceaux armoriés médiévaux.

L'étude analytique du *Corpus* révèle que le sceau armorié féminin est en plein essor au XIII^e siècle, alors que son emploi décroît à partir du XIV^e siècle, ce jusqu'à la fin du Moyen Âge. Cette décroissance s'explique par le développement du notariat, l'apparition de l'imprimerie, l'utilisation plus courante du papier au lieu du parchemin et le passage d'une société de l'oral à

Ce constat invite le chercheur en histoire sociale à se questionner. D'abord, sur les raisons qui amenèrent la femme de toutes classes sociales à faire usage du sceau armorié au XII^e siècle et subséquemment, sur les causes profondes qui expliquent le déclin de l'utilisation du sceau armorié par la femme à partir du XIV^e siècle.

Le sceau est l'empreinte, le signe, qui authentifie un document. Les armoiries sont des marques de reconnaissance, puis des marques de propriété. Ce sont notamment des symboles qui

inscrivent la sigillante dans un système de références et de représentations. Ce système référentiel, constitué par les symboles héraldiques, peut être reconnu, mais surtout lu ou décodé, par la société et la pensée médiévale qui l'ont mis en place. Utilitaire et pragmatique, cette codification à visée cognitive permet de se souvenir.

En somme, le sceau armorié renseigne sur l'identité sociale et juridique de la femme. Cette représentation iconographique sigillaire s'insère dans un système référentiel à usage mnémonique.

Étude analytique sur l'espace sigillaire réservé aux armoiries de femmes

L'analyse des armoiries de femmes repose sur une importante étude des sources. Le *corpus d'armoiries féminines* qui j'ai constitué est issu des Collections de sceaux inventoriés aux Archives nationales de France¹, recense 1250 sceaux armoriés de femmes du XII^e au XVI^e siècle. Le premier

¹ Listes des inventaires de sceaux utilisés

| Noms des inventaires de sceaux | Compte de sceaux armoriés de femmes | Pourcentage du compte final |
|---|--|------------------------------------|
| Inventaire des sceaux du Berry | 26 | 2% |
| Inventaire des sceaux et matrices Bourges | 1 | 0,1% |
| Sceaux de la collection Clairambault | 102 | 8% |
| Sceaux de la Champagne | 82 | 7% |
| Collection des sceaux (Douët d'Arcq) | 329 | 26% |
| Inventaire des sceaux de Flandre | 188 | 15% |
| Inventaire des sceaux gascons | 13 | 1% |
| Collection Jappée | 4 | 0,3% |
| Sceaux du Bas-Limousin | 2 | 0,2% |

sceau armorié de femme recensé, l'*écu fretté surmonté d'un chef* d'Iseldis ou Yseult, femme d'Asculphe de Soligné, seigneur de Dinan, daté de 1183, est inclus dans ce recensement.

Plusieurs sceaux portent un symbole héraldique sans l'écu. Il s'agit néanmoins d'une « héraldique véritable. »² Par exemple, Éléonor, dame de Chauvery, scelle d'une *aigle*³. Elles scellent d'un symbole utilisé en codification héraldique.

Le contre-sceau est le revers du sceau. Lorsque celui-ci est armorié, il donne une valeur armoriale au sceau.

Si « c'est au XIII^e siècle que l'héraldique occidentale s'est définitivement organisée »⁴, c'est aussi pendant ce siècle que le sceau armorié est le plus utilisé par la femme. De fait, 45% des sceaux inventoriés dans ce *Corpus* datent du XIII^e siècle.

À la lumière de ces données, l'on observe que l'emploi du sceau armorié par la femme décroît à partir du XIV^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Âge, alors qu'il est en plein essor au XIII^e siècle. Dans le corpus, au XIV^e siècle, 30 pour cent des femmes scellent d'un sceau armorié et au XV^e siècle, 16 pour cent le font. En un siècle, on observe une baisse de presque la moitié des utilisatrices.

| | | |
|---|-----|-------------|
| Sceaux de Normandie | 196 | 16% |
| Collection Noë | 6 | 0,5% |
| Inventaire des sceaux du Poitou | 54 | 4% |
| Inventaire des sceaux du Périgord et supplément | 8 | 0,6% |
| Cabinet des pièces originales ¹ | 140 | 11% |
| Sceaux rouergats | 4 | 0,3% |
| Cahier du supplément des archives nationales | 95 | 8% |

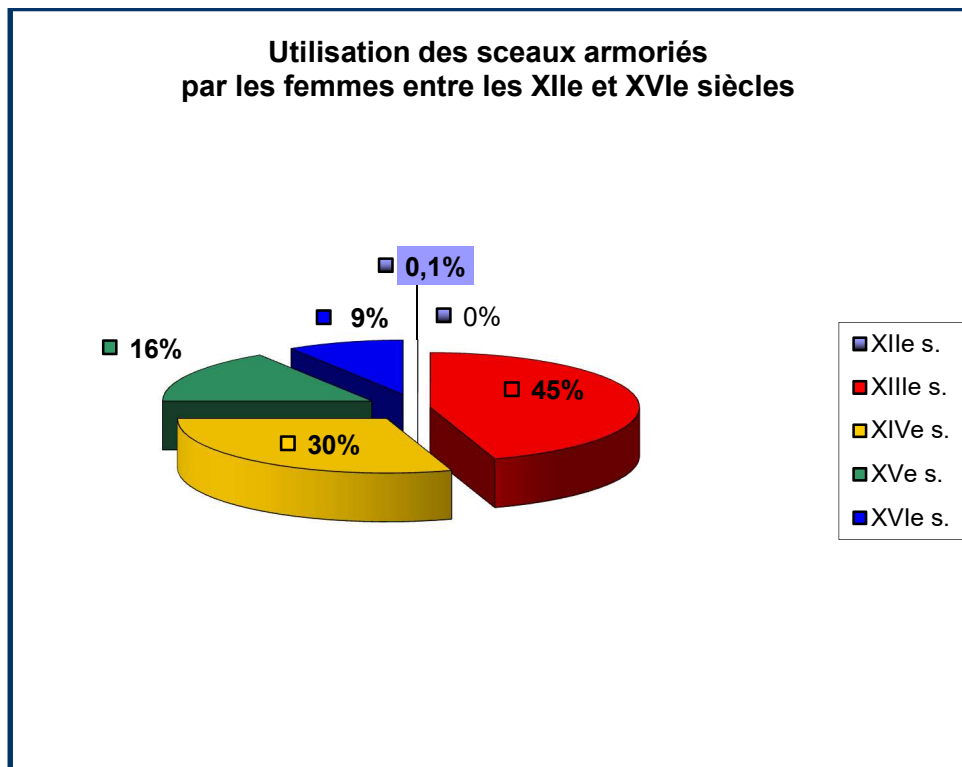
² Michel Pastoureau, au sujet de l'héraldique paysanne souvent représentée sans l'écu, y voit une « héraldique véritable, ayant à la fois des caractères spécifiques et des liens étroits avec l'héraldique traditionnelle. » dans *Traité d'héraldique*, p. 51.

³ *Corpus des armoiries de femmes*, no 433 ; sceau appendu à un acte de 1266 dans *Cahier de la collection des suppléments des Archives nationales de France*, no 2509.

⁴ Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, p. 58.

Tableau de compilation, par siècle, indiquant le nombre d'actes scellés par le sceau armorié d'une femme

| Siècles | XII ^e s. | XIII ^e s. | XIV ^e s. | XV ^e s. | XVI ^e s. | s.d. | Total |
|-----------------|---------------------|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|------|-------------|
| Sceaux armoriés | 9 | 561 | 372 | 199 | 107 | 2 | 1250 |



S'il est vrai que certains objets offrent un espace réservé à l'héraldique des femmes, pourquoi tel support plutôt qu'un autre ? La fonction des objets ayant servi l'héraldique des femmes, en l'occurrence celui du sceau, prédisposait certainement à la présence d'armoiries et au besoin d'une société d'identifier les siens par des symboles simples, facilement communicables et donc, transmissibles.

Or je porte une attention particulière à l'analyse des sceaux car c'est sur ceux-ci qu'apparaissent au XII^e siècle les premières armoiries de femmes !

Fonction et usage du sceau armorié

Grâce aux travaux de Michel Pastoureau, nous le savons que l'héraldique naît sur les champs de bataille du XI^e siècle. Elles ont pour fonction **d'identifier** les combattants alors dissimulés sous leurs heaumes. Comme les hommes, les femmes se **désignent** en respectant les règles héraldiques en vigueur au moment où elles prennent possession de leurs armes. Elles héritent leurs armoiries de leurs pères et époux. Il se peut aussi que des armoiries aient été conçues pour elles, toujours selon le système de codification héraldique, afin qu'elles puissent se désigner lors du scellement d'un acte.

La fonction d'usage du sceau armorié était la même chez les femmes que les hommes. Il n'en va pourtant pas de même pour la fonction d'usage des armoiries qui répond d'abord aux besoins du guerrier. Dans ce cas, les hommes peuvent s'en représenter sur les champs de bataille alors que cet usage n'existe pas chez les femmes.

Les fonctions du sceau et des armoiries se joignent et marquent la présence d'un individu dans la société, l'identifie et par conséquent, l'authentifie.

Le sceau porte l'autorité du sigillant et atteste l'identité, l'existence de l'individu. L'héraldique écrit l'identité de cet individu sur le sceau.

Énonçons quelques curiosités étymologiques au sujet du sceau. Pour Platon, dans certains de ses dialogues dont le *Phénon*⁵, le nominatif « sceau » ou « *sémè* » désigne un "signe", une « empreinte du réel » ou encore une "marque distinctive".

Dans la Rome antique, l'utilisation du mot *signum* et de son diminutif *sigillum* fait référence au sceau. Cependant toutes les formes sont issues du latin populaire *sigillum*.⁶ Plus tard, Philippe de Beaumanoir, juriste français du XIII^e siècle, emploie le mot *seel* pour

⁵ « Toutes les choses sur lesquelles nous mettons le sceau de la réalité en elle-même », *Phénon*, 75d

⁶ « Sceau » dans *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de Alain Rey, 3^e édition, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome II, 2000, p. 2033.

désigner le sceau dans ses *Coutumes de Beauvoisis*.⁷ Un acte, une lettre et même un objet sont *seelés*⁸ afin d'être validés et cachetés.

Donc, il est étymologiquement valide d'énoncer que le sceau est une signe identitaire qui vient valider, attester. Les armoiries sont des marques qui lorsqu'elles sont lues viennent révéler la personnalité sociojuridique du sigillant.

Quelles sont ces marques révélatrices de l'identité sociojuridique de la sigillante ?

La femme porte des signes héraldiques qui renseignent sur son identité sociale et juridique. Le sceau authentifie et l'armoirie est l'expression écrite de la personne qui authentifie.

Joseph Roman note, dans l'ouvrage *Manuel de sigillographie française*, qu'« il faut descendre jusqu'au XII^e siècle pour voir l'emploi du sceau se généraliser ; il remplace alors la signature quand, l'ignorance progressant, on ne trouve plus de parties ni de témoins sachant signer. »⁹ L'héraldique est un code facile à reconnaître pour la société qui l'a inventée.

À ce besoin qu'éprouve l'individu d'être reconnu par l'inscription qui apparaît sur le sceau, se juxtapose l'engagement juridique auquel sert le sceau. Ainsi, en France à partir de 1180, on utilise le sceau dans le but de s'engager personnellement sur le plan juridique.¹⁰ Comme l'énonce Brigitte Bedos Rezak, les femmes du nord de la France scellent plus que celles du sud. Cette distinction s'explique par l'usage du droit coutumier dans le nord et du droit romain dans le sud de la France. La pratique du scellement s'est développée dans le nord car l'office notarial, une pratique engendrée par le droit romain, était rare au nord de la Loire. Le scellement des actes privés se faisait par l'individu, sans l'entremise du notaire, qu'il s'agisse du roi ou du propriétaire terrien sans titre de noblesse.¹¹ Or dans ce contexte, « les sceaux de femmes ont autant de pouvoir d'authentification que ceux des hommes. »¹²

⁷ Philippe de Beaumanoir, *Les coutumes de Beauvoisis*, Édition publiée par le Comte Beugnot d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, tomes I et II, Paris, Jules Renouard et Cie, Librairie de la société de l'histoire de France, 1842, p. 40.

⁸ *Ibid.*, p. 595.

⁹ Joseph Roman, *Manuel de sigillographie française*, Paris, A. Picard et fils, 1912, p. 4.

¹⁰ Brigitte Bedos Rezak, « Women, Seals, and Power in Medieval France, 1150-1350 » dans *Woman and Power in the Middle Ages*. Ed. Mary Erler and Maryanne Kowalewski, 1988, p. 63.

¹¹ *Ibid.*, p. 63 et 65.

¹² « Women's seals carried as much power of authentication as male ones » dans *Ibid.*, p. 66.

Environ 50 000 sceaux médiévaux français sont aujourd’hui conservés ; 35 pour cent d’entre eux sont des sceaux de femmes.¹³

En ce qui a trait à l’usage, par l’examen des actes auxquels sont appendus les sceaux armoriés de femmes, on a pu déduire, dans la sphère du droit privé, que le sceau est surtout utilisé pour authentifier des engagements d’ordre socio-économique¹⁴. Ce sont des femmes qui administrent, des femmes qui sont responsables de la gestion de biens surtout fonciers, qui utilisent le plus fréquemment le sceau armorié. Elles le font par devoir et elles détiennent un pouvoir économique et juridique. Le scellement subit une « transformation juridique » lorsqu’il passe d’un instrument de pouvoir à instrument nécessaire d’authentification dans le cadre d’une obligation contractuelle : « l’usage du sceau devient une nécessité pour quiconque participe à la vie socio-économique de son temps. »¹⁵

Ces actes sont le plus souvent des accords de vente ou de donation, des paiements de dîmes, des mandats de paiement, des quittances, des testaments, des concessions relatives au douaire. Il y a aussi des actes relatifs au droit d’usage d’un bois et de terres, des aveux et des hommages.

Il est à retenir, à la lumière du *Corpus des armoiries de femmes*, que ce sont les femmes du XIII^e siècle qui ont le plus scellé d’un sceau armorié au cours du Moyen Âge. Pour ce qui est de ce siècle, leurs armoiries signalent, désignent leur présence sur la scène juridique et économique.

Lors de l’usage du sceau armorié, nous observons :

¹³ « French medieval seals... have survived in large numbers; there are about 50,000 items, of which women’s seals constitute perhaps 35 percent » dans Brigitte Bedos-Rezak , “Medieval Women in French Sigillographic Sources” in *Medieval Women and the Sources of Medieval History*. Edited by Joel T. Rosenthal. Athens , Georgia States, University of Georgia Press, 1990. p. 1.

¹⁴ Brigitte Bedos Rezac avait fait ce constat au sujet des *domini* et *castellani* ou maîtres de ban ; dans « L’apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (v. 1130-1230) » *Les origines des armoiries*, Actes du Colloque international d’héraldique, Le léopard d’Or, 1983, p. 23.

¹⁵ *Ibid.*

1. La légende du sceau féminin armorié et ce qu'elle nous livre

Les armoiries du sceau constituent un ensemble de signes. On les lit pour soi-même, en silence. La légende du sceau est une voix. Elle est dictée puis elle est récitée.

La séparation des mots par un espace dans un texte de prose latine ainsi que leur classement en une structure syntaxique sujet-verbe-complément facilite la lecture. Subséquemment, pour le lecteur du XII^e siècle, le temps de décalage nécessaire à la conversion phonétique des abréviations en mots est réduit. La séparation des mots permet à la mémoire à court terme de mieux les absorber. L'ordre des mots apparaît plus clair et le texte est plus facile à retenir. D'ailleurs, cette meilleure mémorisation du texte permet une compréhension rapide, donc une lecture silencieuse.

En ce qui a trait à la légende du sceau, cet interstice entre les mots, qui se mesure par deux lettres fantômes de cette même légende, n'apparaît qu'à partir du XV^e siècle.¹⁶ Cela se voit sur le sceau de Jeanne le Viste, appendu à une charte du XVI^e siècle, si on le compare aux sceaux qui lui sont antérieurs.¹⁷ L'espacement entre les mots de ce sceau est apprécié par l'œil. En ce XVI^e siècle, on effectue aisément une rapide lecture, fort probablement silencieuse, de la légende de ce sceau. Un sceau dont la légende est lisible à haute voix détient des lettres des mots qui ne sont pas regroupées, le son des syllabes prononcées nous guide afin d'établir cette séparation entre les termes. Il y a une « conversion phonétique » qui s'opère.

Peu nombreux sont les sceaux dont les mots de la légende sont séparés par des points.

La lecture est une sonorité, puis à travers l'évolution des modes de lecture et d'écriture d'une société, un silence.

En complément, la symbolique héraldique est la représentation d'une pensée, la pensée qu'une société se fait d'un individu lié à une parenté (qui peut être liée à son tour à une terre), à un lignage et à une région. Au XV^e siècle, les symboles para-héraldiques serviront à représenter une pensée liée à l'individu proprement dit. Ils serviront de compléments à l'écu.

¹⁶ *Corpus des armoiries de femmes*, nos 401, 248.

¹⁷ *Ibid.*, no 898.

2. Le type iconographique

L'image de la titulaire du sceau revient fréquemment comme type iconographique. Il s'en dégage un code iconographique sigillaire propre à la femme. De fait, l'écu ou les écus, car certains sceaux montrent deux écus ou plus, sont accompagnés d'une représentation sigillaire féminine. La dame, l'abbesse et la reine sont debout. Il arrive que ces deux dernières soient assises. De rares exceptions montrent des dames assises, comme Héloïse ou Helvide de Montmirail¹⁸, car c'est une « posture normalement liée à la majesté royale, à l'autorité épiscopale ou à la fonction juridique. »¹⁹ Le sceau équestre pour la femme existe.

Par exemple, le contre-sceau aux trois annelets Mathilde, comtesse de Châlon-sur-Saône (armes de la ville) et de Bourgogne. Sceau équestre : comtesse à cheval tenant un oiseau au poing et coiffée d'un mortier semblable à celui d'un juge.

Et Alix, la comtesse de Duras, assise à cheval, tenant un oiseau au poing. Dans le champ un chien, un lièvre et un oiseau. Contre-sceau : écu à un gonfanon.

La femme est alors représentée assise sur un cheval, la bête revêt une housse armoriée ou non.²⁰ Selon Patrick Boucheron, « la figuration équestre constitue sans doute le signe le plus courant, mais aussi le plus puissant, de l'exercice du pouvoir au Moyen Âge »²¹

Par exemple, le contre-sceau aux trois annelets Mathilde, comtesse de Châlon-sur-Saône (armes de la ville) et de Bourgogne. Sceau équestre : comtesse à cheval tenant un oiseau au poing et coiffée d'un mortier semblable à celui d'un juge.

¹⁸ *Corpus des armoiries de femmes*, no 525.

¹⁹ *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, sous la direction de Jean-Luc Chassel, introduction de Michel Bur et Michel Pastoureau, coédition avec les Archives départementales de la Marne et Châlons-en-Champagne, Paris, Éd. d'Art Somogy, 2003, p. 125.

²⁰ *Ibid.*, nos 150, 154, 211, 298, 439, 492, 655, 656, 1012, 1014, 1156, 1298, 1326, 1391, 1437.

²¹ Patrick Boucheron, « Signes et formes du pouvoir » dans *Le Moyen Âge en lumière*, Paris, Fayard, 2002, p. 173.



Sceau et contre-sceau aux armes de Marie, dame de Nivelle (1226)

Écu portant *un chevron, à la bordure endenté*.²²

Dame debout, vue de face, la tête de profil à droite, coiffure en mortier, robe et manteau d'hermine ; une main à l'attache du manteau, l'autre à la ceinture.



Sceau et contre-sceau d'Alix, dame de Nemours (1265)

Pour le sceau : chaque côté de la figure, un *écu aux trois jumelles, qui sont les armes de Nemours*.

Pour le contre-sceau : un *écu à trois roses*.

²² Voir *Corpus des armoiries de femmes*, no 1155 ; L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, tome II, no. 3074, p. 8.

Pour ce qui est du type iconographique de la dame debout, elle est le plus souvent portée sur un piédouche, vue de face, la tête légèrement tournée à droite, la main droite à l'attache du manteau, et tenant un faucon sur le poing gauche. Sa coiffure, formée d'une sorte de toque à mentonnière. Le reste du costume se compose d'une robe ou surcot et d'un manteau fourré de menu vair.

La représentation du type iconographique féminin – image de la femme assise, de la femme debout ou encore de la femme à cheval – se retrouve strictement sur le sceau féminin. À part Dieu le Père²³, l'évêque qui bénit l'abbesse²⁴ dans le champ de quelques sceaux du XV^e siècle, les hommes sauvages utilisés comme tenants ou comme timbre de l'écu et la tête du Christ dans l'écu²⁵, aucun homme ne figure sur le sceau de la femme.

Entre les XII^e et XVI^e siècles, 35 pour cent du couple sceaux/contre-sceaux armoriés dans le *Corpus des armoiries de femmes* portent un type iconographique féminin.

À la fin du XV^e siècle, les abbesses et la Vierge sont les types iconographiques que l'on retrouve le plus fréquemment. À la fin du XVI^e siècle, ce sont ceux des reines qui sont majoritaires. La dame, la châtelaine ou la grande feudataire sont représentées debout sur 44 pour cent des sceaux au XIII^e siècle pour décroître considérablement à 36 pour cent pour la fin du XIV^e siècle, 19 pour cent et 13 pour cent pour les XV^e et XVI^e siècles.

²³ *Ibid.*, nos 1236, 1376.

²⁴ *Ibid.*, no 606.

²⁵ *Ibid.*, no 353.

Image de la femme comme type iconographique
(répartition à travers les siècles*)

| Siècles | 1183- 1199 | Total XIIe | 1200- 1249 | 1250- 1299 | Total XIIIe | 1300- 1349 | 1350- 1399 | Total XIVe | 1400- 1449 | 1450- 1499 | Total XVe | 1500- 1549 | 1550- 1599 | Total XVIe |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de sceaux avec type iconographique féminin (incluant la Vierge) | 3 | 4 | 66 | 174 | 247 | 101 | 26 | 133 | 20 | 12 | 38 | 3 | 9 | 14 |
| Somme des totaux | 436 | | | | | | | | | | | | | |

* Certains sceaux armoriés n'ont pas de dates précises. Ils sont liés à un siècle. Cela explique le nombre plus élevé de sceaux dans la colonne siècle.

Sur le sceau masculin, il n'apparaît presque pas de personnages féminins, sauf peut-être la Vierge et une sainte dans le champ du sceau, ou encore une femme comme timbre ou tenant.

Qu'en déduire ?

D'abord que la représentation sigillaire féminine est conforme à l'image que transmet la femme qui scelle.

La reine se représente trônant ou debout avec le sceptre fleurdéliné ; la dame du seigneur, debout en tenue héraldique avec ses écus.

Ces femmes généralement debout pour la dame, agenouillées pour l'abbesse, en majesté pour la souveraine, sont dans notre *Corpus des armoiries de femmes* toujours accompagnées par une désignation héraldique, soit à l'endroit du sceau, soit sur le contre-sceau.

En ce sens, le sceau « porte l'*imago* du sigillant, c'est-à-dire son l'image' personnelle, celle à qui il transmet son "auctoritas", celle qui juridiquement le représente et le prolonge, l'emblématise et le symbolise, celle qui est à la fois lui-même et le double de lui-même. »²⁶ Pour la femme du seigneur et la grande feudataire, les armoiries accompagnent le type iconographique pour ensuite le remplacer complètement à la fin du XIV^e siècle. À partir de ce siècle, les armoiries

²⁶ Michel Pastoureau, « Les sceaux et la fonction sociale des images » dans *L'image. Fonctions et usages des imageans l'Occident médiéval*. Paris, Éditions Le Léopard d'Or, 1996, p. 287.

suffisent à représenter et à symboliser la personnalité juridique et l'image sociale de la femme qui scelle. Les renseignements qu'elles livrent sont appréciables et, dorénavant, ils suffisent.

Cette étude est basée sur des sceaux armoriés ayant appartenu à approximativement 1224 femmes. Ce qui surprend, à l'examen du corpus d'armoiries féminines, c'est que certaines femmes utilisent plus d'une fois leurs armoiries. Elles ont ainsi plus d'un moment de vie héraldique. De plus, cette utilisation multiple d'armoiries par une femme démontre qu'il y a une volonté continue de faire connaître sa désignation sociale. Et la société de l'époque dans laquelle évolue la femme qui utilise des armoiries sait reconnaître cette désignation.

Ce constat étant évoqué, force est d'admettre que la désignation héraldique peut varier ou non au cours de la vie d'une femme.

À ce titre, Yolande de Flandre²⁷, comtesse de Bar et dame de Cassel, est intéressante car elle est inscrite huit fois au *Corpus des armoiries de femmes* entre 1341 et 1386²⁸.

En fait, en quarante-cinq années, Yolande de Flandre aura utilisé ses armoiries suffisamment de fois pour que l'on remarque les variations d'usage. Ces variations sont révélatrices d'éléments non négligeables, qu'il s'agisse de ses alliances avec les maisons de Bar et d'Évreux-Navarre et de sa cession des apanages de Longueville et de Bar. Pour la pensée médiévale et l'univers social qui sait le décoder, l'usage des armoiries par Yolande de Flandre exprime de manière marquée une suite de réalités sociojuridiques. Inscrites sur le sceau, à la manière d'une écriture, les armoiries tracent l'évolution de la personnalité sociojuridique de Yolande de Flandre.

²⁷ Yolande de Flandre a fait l'objet d'une étude entreprise par Michelle Bubenicek dans *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIVe siècle : Yolande de Flandre*, École des chartes, Paris, 2002, 443 p.

²⁸ *Corpus des armoiries de femmes*, nos 1428-1435

3. Éléments ou figures des armoiries de femmes.

Les figures héraldiques apparaissent sur l'écu ou seules dans le champ, sans l'écu. Si l'écu est présent sur le sceau et qu'il est accompagné de figures en tant que tenants ou supports, il s'agit de figures parahéraldiques.

a) Les pièces

Les pièces qui reviennent le plus fréquemment dans l'emploi du sceau armorié de femmes sont dans l'ordre : la bande, la fasce, le chef, la croix, la bordure et le pal²⁹. Ces données sont indiquées au tableau qui suit. Elles sont présentées par tranche de demi-siècle, ce qui aide le chercheur à identifier les périodes de temps où une pièce est plus présente ou absente.

Les pièces d'un emploi fréquent et plus rare

| | Bande et bandé | Fasce et fascé | Chef | Croix | Bordure | Pal et palé | Chevron et chevronné | Franc-quartier | Barre |
|---|----------------|----------------|------|-------|---------|-------------|----------------------|----------------|-------|
| 1170-1199 | - | 1 | 2 | 2 | | 1 | - | - | - |
| 1200-1249 | 5 | 8 | 8 | 8 | 5 | 8 | 7 | 6 | - |
| 1250-1299 | 48 | 40 | 30 | 66 | 24 | 10 | 5 | 11 | 3 |
| Dates imprécises (XIII^e s.) | 1 | 2 | 3 | 3 | 1 | 1 | - | - | - |
| 1300-1349 | 43 | 35 | 32 | 25 | 20 | 16 | 9 | 9 | - |
| 1350-1399 | 71 | 37 | 40 | 16 | 25 | 19 | 6 | 11 | - |
| Dates imprécises (XIV^e s.) | 4 | 5 | 5 | 2 | - | 1 | - | 3 | - |
| 1400-1449 | 32 | 34 | 27 | 15 | 15 | 20 | 10 | - | - |
| 1450-1499 | 23 | 12 | 2 | 17 | 12 | 13 | 8 | 3 | 2 |

²⁹ Ce constat est semblable à celui fait à la suite d'une analyse générale des pièces d'un emploi fréquent par Michel Pastoureau. Celui-ci compte dix pièces d'usage fréquent : « la fasce, la bande, la barre, le chef, le pal, la croix, le sautoir, le chevron, le franc-quartier et la bordure. » dans Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, p. 123

| | | | | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| Dates imprécises (XV^e s.) | 3 | 6 | 3 | 2 | - | - | 1 | - | - |
| 1500-1549 | 9 | 8 | 4 | 5 | 2 | 5 | 1 | 2 | 3 |
| 1550-1599 | 24 | 19 | 8 | 13 | 4 | 11 | 5 | 1 | 5 |
| Dates imprécises (XVI^e s.) | 1 | - | 1 | - | - | 1 | 1 | - | - |
| s.d. | 1 | - | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - |
| Total | 265 | 207 | 166 | 163 | 109 | 106 | 53 | 44 | 13 |

Dans la dernière moitié du XIV^e siècle, les différents écus tendent à se regrouper en un même écu pour former un parti ou un écartelé, comme le montre le sceau de Marguerite de Male ci-dessous. Il s'agit de l'expression d'une identité sociale et juridique évolutive. Les différents écus désignent l'identité sociale et juridique de la femme. La femme qui en possède les hérite de ses parents et de son ou ses mari(s). Par conséquent, la représentation héraldique s'enrichit avec les générations. Les images suivantes témoignent de cette évolution.

Les armoiries de Christine de Danemark, qui sont montrées sur un sceau appendu à un acte d'affranchissement d'une maison construite à Fromonville par Thibaut Diez avec autorisation d'y élever un colombier, est un exemple d'expression héraldique qui révèle une prépondérante personnalité juridique et sociale. Plusieurs pièces se conjuguent alors sur le sceau armorié.



Sceau armorié de Pétronille, dame de Juilly (1222)
*Écu à une croix recerclée*³⁰



Sceau armorié de Mathilde de Poissy, dame de Novion et de Lihons (1281)
 Sceau : À dextre et senestre de la dame, *écu au lion rampant*.
 Contre-sceau : *Écu chargé de six annelets, 3, 2, 1. Des lions au sommet et aux flancs.*³¹

³⁰ *Corpus des armoiries de femmes*, no 1361 ; sceau armorié appendu à un acte archivé aux Arch. nat. J 365, no 3 dans L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, p. 628, no 2511.

³¹ *Corpus des armoiries de femmes*, no 1307 ; sceau armorié appendu à un acte archivé aux Arch. nat. J 211, no 21 dans L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, p. 638, no 2592.



Sceau armorié de Marguerite de France (1371)

Au cœur du sceau, l'écu au lion de Flandre parti du semé de fleurs de lis de France (soutenu par un ange) ; dans un encadrement à quatre lobes, comprenant quatre écus dans la position de l'écartelé, au 1 et au 4, semé de fleurs de lis au lambel (Artois), au 2 et 3, semé de billettes au lion brochant sur le tout (Bourgogne-Comté).³²

³²*Corpus des armoiries de femmes*, no 1104 ; sceau armorié appendu à un acte archivé aux Arch. nat. J 396, no 22, dans L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, p. 366, no 648.



Sceau armorié de Marguerite de Male, femme de Philippe le Hardi (1385)

Écu en losange parti, au 1: coupé, en a, semé de fleurs de lis à la bordure, en b, bandé à la bordure (Bourgogne) ; au 2, lion de Flandre.³³



Christine de Danemark, duchesse de Lorraine (1578)

Écu parti : au 1, écartelé : en a, parti : au I : fascé, au II, semé de fleurs de lys au lambel, en b, parti : au I : croix potencée cantonnée de quatre croisettes (Jérusalem), au II : palé d'Aragon ; en c : parti, au I : semé de fleurs de lys au lambel de quatre pendants (Anjou moderne), au II : un lion couronné ; en d : parti, au I : un lion ; au II : semé de croisettes recroisettées au pied fiché, deux

³³ *Corpus des armoiries de femmes*, no 1111 ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, no 101, p.18.

bars brochant sur le tout ; sur le tout écusson à la bande chargée de trois alérions (Lorraine). Au 2, une croix pattée cantonnée de trois lions environnés de cœurs (Danemark), de trois couronnes (Suède), d'un lion couronné tenant entre ses pattes une hache (Norvège), d'un dragon. Un écusson écartelé sur le tout, au 1 et 4, deux lions léopardés passant l'un sur l'autre (Schleswig) ; au 2, un feuille d'ortie, fichée de trois clous de la passion (Hostein) ; au 3, un cygne avec couronne autour du cou ; sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu est entouré d'une frise de seize écus couronnés, qui de dextre à senestre portent : 1, une tour ; 2, un lion ; 3, un palé ; 4, un palé au sautoir cantonné de quatre aiglettes brochant ; 5, une fasce ; 6, un bandé ; 7, un lion ; 8, un lion ; 9, un fascé ; 10, le cygne de Delmenhorst ; 11, la feuille d'ortie d'Hostein ; 12, un lion couronné ; 13, le dragon de Vandalie ; 14, le lion de Juliers ; 15, les trois lions couronnés de Suède moderne ; 16, les trois lions léopardés du Danemark.³⁴

b) Les figures végétales

Les figures végétales, plus précisément les rameaux et branchages, sont placées en éventail ou en croix au sein de l'écu ou sans écu, directement dans le champ du sceau. Les paysannes en font le plus souvent usage³⁵ pour se représenter. Alice la Sage, en 1255, porte *une croix de branchage*³⁶ et Marguerite de Bourbon, dame d'Albret, se désigne, en 1388, d'un écu, en bannière, *parti, au 1, diapré de branchage, au 2, semé de fleurs de lys à la bande*³⁷. Il est intéressant de constater que certaines figures végétales comme le feuillage, la palme et le branchage sont, au XIII^e siècle, placées à l'intérieur de l'écu de femmes alors qu'à partir de la fin du XIV^e siècle, mais surtout aux XV^e et XVI^e siècles, ces figures végétales se trouvent à l'extérieur de l'écu.

³⁴ *Corpus des armoiries de femmes*, no 409 ; MM. B 578, no 94 dans le *Cahier de la collection des suppléments des Archives nationales de France*, no 5858. Christine de Danemark, nièce de Charles Quint, a épousé, en 1541, François 1^{er} (1517-1545), duc de Lorraine et de Bar.

³⁵ Il sera plus précisément question des armoiries des paysannes au chapitre VI, section III.

³⁶ *Corpus des armoiries de femmes*, no 146 ; Arch. nat. L 5996, no 55 dans L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, tome II, p. 168, no 4344.

³⁷ *Corpus des armoiries de femmes*, no 1075 ; Arch. de Pau, E. 50 dans Paul La Plagne Barris, *Sceaux gascons du Moyen Âge*, p. 98.

La fleur de lis est sans contredit la figure végétale la plus souvent utilisée comme symbole héraldique par la femme. La fleur de lys symbolise la pureté, la vertu et la Vierge³⁸, dès le début du XII^e siècle. Est-ce que la femme s'identifie à la Vierge en usant de ce symbole héraldique, et ce, jusqu'à la moitié du XIV^e siècle où la fleur de lis devient alors un symbole de la royauté française³⁹? L'observation vaut la peine d'être relevée, car il y a une décroissance de l'usage de la fleur de lis comme figure héraldique par la femme au début du XV^e siècle. Le tableau suivant qui recense les figures végétales démontre la popularité de ce symbole héraldique pour les femmes jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Par exemple, la femme du seigneur Renier de Vendeuil, Agnès de Blérencourt⁴⁰, en 1271, montre sur son sceau un *arbre à fleurs de lis*. Les paysannes Auberée la Rousse⁴¹, en 1221, et Auberée la Parmentière⁴², en 1234, usent d'un sceau armorié à *une fleur de lis* comme la bourgeoise Mathilde⁴³, veuve de Thomas Lescuyer, en 1220. La fleur de lis est utilisée comme marque identitaire par les femmes de toutes les catégories sociales, depuis les grands feudataires jusqu'aux paysannes. Les images suivantes présentent deux sceaux armoriés. Les sceaux suivants exposent celui d'Agnès de Blérencourt et de son époux, Renier de Vendeuil. L'arbre à fleurs de lis héraldiques offre un contraste intéressant avec l'écu du mari.

³⁸ « Lis » dans le *Dictionnaire historique de la langue française...*, tome I, p. 1219 ; Michel Pastoureau, *Histoire de la symbolique du Moyen Âge occidental*, p. 102 ; Sylvie Barnay, *La Vierge. Femme au visage divin*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 2000, p. 66.

³⁹ Michel Pastoureau note que c'est sous le règne de Charles V que l'emblème du royaume de France, le *semé de fleurs de lis*, fut modifié et remplacé par *trois fleurs de lis* en relation avec la Trinité. « C'était là une nouveauté et peut-être le premier signe de déclin des références mariales pour expliquer l'origine des armes de France. » dans Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge*, p. 107.

⁴⁰ *Corpus des armoiries de femmes*, no 113 ; L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, tome II, p. 108, no 3840. Le mari d'Agnès de Blérencourt, Renier de Vendeuil, possède aussi un sceau armorié à un *écu au chef vivré* dans L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, tome II, p. 108, no 3839.

⁴¹ *Corpus des armoiries de femmes*, no 273 ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, no 1477, p. 151.

⁴² *Corpus des armoiries de femmes*, no 272 ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, no 1359, p. 139.

⁴³ *Corpus des armoiries de femmes*, no 1297 ; L. Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, tome II, p. 143, no 4119.



Sceau armorié d'Agnès de Blérencourt (1271)
Un arbre à fleurs de lis⁴⁴



Sceau armorié de Renier de Vendeuil, *époux* d'Agnès de Blérencourt (1271)
Écu au chef vivré⁴⁵

⁴⁴ *Corpus des armoiries de femmes*, no 113.

⁴⁵ *Ibid.*

Le grand fleuron, qui s'apparente de près à la fleur de lys héraldique, est dans l'iconographie sigillaire un symbole de « continuité dynastique que les femmes ont fonction d'assurer, image végétale qui survit dans l'idée d'arbre généalogique. »⁴⁶

Dès lors, la fleur de lis héraldique peut être pour la femme celui qui l'unit à la fécondité et à la Vierge.

Tableau des figures végétales

| | Fleur de lis et tige fleurdelisée ⁴⁷ | Feuillage et quintefeuilles | Arbre et arbuste | Rose | Rameau et branchage | Palme |
|-------------------------|---|-----------------------------|------------------|------|---------------------|-------|
| 1170-1199 | 2 | | | 1 | | |
| 1200-1249 | 40 | 4 | 3 | 3 | 2 | |
| 1250-1299 | 85 | 15 | 13 | 5 | 15 | 4 |
| Dates imprécises | 2 | 1 | | - | | |
| 1300-1349 | 23 | 2 | 2 | | 1 | |
| 1350-1399 | 47 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Dates imprécises | 3 | 1 | | 3 | | |
| 1400-1449 | 21 | 1 | 1 | 2 | | |
| 1450-1499 | 24 | 1 | 1 | 3 | | |
| Dates imprécises | 4 | | 1 | - | | |
| 1500-1549 | 14 | | 1 | - | 1 | |
| 1550-1599 | 20 | 1 | | - | | |
| Dates imprécises | 2 | | | - | | |
| s.d. | 2 | | | - | | |
| Total | 289 | 28 | 23 | 19 | 20 | 5 |

⁴⁶ *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, sous la direction de Jean-Luc Chassel, 2003, p. 125.

⁴⁷ La tige fleurdelisée qui apparaît seule dans le champ ou sur un écu.

c) Petits meubles géométriques et figures animales

Les petits meubles sont des figures héraldiques qui apparaissent aussi sur les armoiries des femmes, comme sur celles des hommes. L'étoile est l'un de ceux qui revient le plus fréquemment, comme le démontre le tableau ci-après. Les besants et tourteaux sont aussi présents, mais moins que certaines figures animales.

Petits meubles géométriques (Objets, figures géométriques)

| | Étoiles | Besants et tourteaux | Croissants | Molettes | Clefs |
|-------------------------|---------|-------------------------|------------|----------|-------|
| 1170-1199 | | | | | |
| 1200-1249 | 8 | 3 | 1 | 4 | 2 |
| 1250-1299 | 31 | 10 | 4 | | 2 |
| Dates imprécises | 3 | 1 | | | |
| 1300-1349 | 13 | 4 | 2 | 2 | 1 |
| 1350-1399 | 6 | 12 | 3 | 1 | |
| Dates imprécises | 1 | | | | |
| 1400-1449 | 7 | 6 | 3 | 2 | |
| 1450-1499 | 3 | 5 | 2 | | 1 |
| Dates imprécises | 1 | | 1 | | |
| 1500-1549 | 2 | | 2 | | |
| 1550-1599 | 4 | 2 | | | 2 |
| Dates imprécises | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| s.d. | | | | | 1 |
| Total | 80 | 44 | 19 | 10 | 9 |

Le premier sceau recensé dans le *Corpus d'armoiries de femmes* qui dévoile un lion rampant est daté de 1212 ; il est question du contre-sceau d'Éléonore⁴⁸, comtesse de Saint-Quentin. L'image du sceau ci-après le montre. Ce symbole héraldique est de loin le plus répandu. Selon l'étude statistique que j'ai menée, en témoigne le tableau ci-après, 40 pour cent des femmes du corpus font usage du lion héraldique pour se désigner.

Alazis Laurière, dame de Lubersac⁴⁹, détient, en 1186, comme écu *un loup passant* ; Héloïse la Féronesse⁵⁰, en 1234, *un poisson traversé d'une flèche* ; Catherine Anguille⁵¹, veuve du bourgeois Jean Magret, en 1342, un écu en losange *à la tête du Christ de face, nimbée d'un nimbe crucifère* ; Élisabeth⁵², dame de Clefmont, en 1242, *une clef*. Il y a aussi d'autres exemples de rares figures, comme les têtes de râteau de la dame de Rethel (1287), ou les sonnettes de Jeanne, femme de l'orfèvre Simon de Lille (1348)⁵³. Ces éléments sont rares.

Les sceaux de paysannes ont des figures héraldiques spécifiques et originales.

⁴⁸ *Corpus des armoiries de femmes*, no 434 ; Arch. nat. S 5215, no 10 dans L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, p. 430, no 1032.

⁴⁹ *Corpus des armoiries de femmes*, no 141 ; Philippe de Bosredon, *Sigillographie du Bas-Limousin*, no 375, p. 265.

⁵⁰ *Corpus des armoiries de femmes*, no 522 ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, no 959, p. 101.

⁵¹ *Corpus des armoiries de femmes*, no 353 ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, no 4623, p. 504.

⁵² *Corpus des armoiries de femmes*, no 443 ; Auguste Coulon, *Collection des sceaux de la Champagne*, no 329 (A575), p. 23.

⁵³ *Corpus d'armoiries de femmes*, nos 852 et 683.



Écu au lion rampant d'Éléonore, comtesse de Saint-Quentin (1212)

Les figures animales

| | Lion | Aigle et aiglette | Merlette | Poisson (dauphin, brochet, bar, barbeaux) | Griffon | Léopard |
|--|------------|-------------------|-----------|---|-----------|-----------|
| 1170-1199 | 1 | | 1 | | | |
| 1200-1249 | 18 | 9 | 3 | 7 | | |
| 1250-1299 | 77 | 18 | 18 | 7 | 1 | 1 |
| Dates imprécises du XIII^e s. | 3 | 1 | 1 | 1 | | |
| 1300-1349 | 69 | 8 | 10 | 8 | | 2 |
| 1350-1399 | 75 | 19 | 10 | 12 | 10 | 3 |
| Dates imprécises du XIV^e s. | - | | - | | | |
| 1400-1449 | 36 | 12 | 9 | 2 | 1 | 3 |
| 1450-1499 | 16 | 7 | 1 | 4 | | 1 |
| Dates imprécises du XV^e s. | 5 | 1 | - | | 1 | |
| 1500-1549 | 9 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| 1550-1599 | 21 | 7 | 5 | 7 | 1 | |
| Dates imprécises du XVI^e s. | 2 | | - | | | |
| s.d. | 1 | | - | | | |
| Total | 333 | 83 | 59 | 49 | 16 | 11 |

Les partitions

Le tableau présenté ci-dessous fait état d'écus partis, que l'on trouve inscrits sur le sceau armorié, à partir de 1208 et de la première moitié du XIII^e siècle.

Environ 54 pour cent des écus des écus de sceaux et de tombeaux féminins comportent des partitions⁵⁴. C'est un nombre considérable qui regroupe plus de la moitié des écus recensés dans le *Corpus d'armoiries de femmes*.

La partition de l'écu féminin à travers les siècles

| | Écus partis | Écu écartelé | Écu coupé | Écu gironné | Écu tranché ou taillé | |
|-------------------------|-------------|--------------|-----------|-------------|-----------------------|------------|
| 1208-1249 | 4 | 1 | | | - | |
| 1250-1299 | 42 | 5 | 3 | 4 | - | |
| Dates imprécises | 3 | 1 | - | - | - | |
| 1300-1349 | 67 | 14 | 3 | 6 | - | |
| 1350-1399 | 132 | 23 | 27 | 2 | - | |
| Dates imprécises | 7 | - | 1 | - | | |
| 1400-1449 | 78 | 19 | 8 | 1 | - | |
| 1450-1499 | 55 | 16 | 20 | 2 | - | |
| Dates imprécises | 10 | 5 | 2 | - | 1 | |
| 1500-1549 | 26 | 18 | 5 | - | - | |
| 1550-1599 | 44 | 24 | 17 | 1 | - | |
| Dates imprécises | 4 | - | 1 | - | - | |
| s.d. | 2 | 1 | - | - | - | |
| Total | 474 | 127 | 87 | 16 | 1 | 704 |

⁵⁴ Ce calcul tient compte des contre-sceaux mais ne comptabilise pas les armoiries féminines de l'*Armorial de la comté de Beauvaisis* et les armoiries tirée du traité de blason de Bara afin de rester en lien, pour ce calcul, qu'avec les sources archéologiques.

Les écus avec partitions sont surtout des écus divisés en deux parties égales, ou *partis*, et *écartelés*. L'*écartelé* est une partition qui superpose un *parti* et un *coupé*⁵⁵, de manière à ce que l'écu soit divisé en quatre parties égales. La partition, chez l'homme comme chez la femme, est courante⁵⁶ et sert à associer dans un même écu deux ou plusieurs armoiries différentes. Max Prinnet, dans un article consacré aux armoiries écartelées des conjoints⁵⁷, relève justement que les désignations héraldiques des conjoints puissent se retrouver dans un écu écartelé. Bref, les exemples d'écus féminins écartelés, où sont mises en conjonction les armoiries des lignages des époux, se retrouvent surtout aux XV^e et XVI^e siècle. Les écus écartelés sont abondamment recensés dans le *Corpus des armoiries de femmes*⁵⁸.

Plus haut, nous avons mentionné le lien qui existe entre l'armoirie et, par exemple, pour la catégorie sociale des dames et seigneurs, le nom et le fief qu'elle représente. Or la femme joue un rôle déterminant dans la passation de fiefs. L'historien Jean-Pierre Poly écrit à ce titre que « c'est souvent grâce aux femmes que s'est transmise la seigneurie [...] Les chefs des forteresses ont donc souvent atteint leur position éminente en épousant des héritières [...] Si l'héritage des sires peut parfois passer par les femmes, la seigneurie n'en est pas moins tenue par un groupe lignager. »⁵⁹

⁵⁵ Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, p. 128.

⁵⁶ Voir la section « Les partitions d'un usage courant » dans *Ibid.*

⁵⁷ Max Prinnet, « Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français », dans *Revue numismatique*, 4^e sér., tome 13, 1909, p. 372-282.

⁵⁸ Pour autres exemples voir *Ibid.*, nos 1191, 1229, 1246.

⁵⁹ Jean-Pierre Poly, *Le chemin des amours barbares. Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Perrin, 2003, pp. 343 et 347.



Sceau armorié de Nicole Layville, prieure de Saussaie

Écu de dextre à trois hures de sanglier sur un champ d'hermines (?), brisé d'une bande ; écu de sénestre semblable, mais sans la brisure de la bande.

Les formes de l'écu féminin

Bouly de Lesdain l'a écrit : « C'est une opinion généralement enseignée, que l'écu des femmes affecte la forme en losange. L'examen des sceaux témoigne cependant que la forme ordinaire a été beaucoup plus souvent employée. »⁶⁰ Notre étude confirme cette affirmation. Plus de 62 pour cent des armoiries de sceaux et de tombeaux dans le *Corpus d'armoiries de femmes* ont une forme triangulaire ou scutiforme⁶¹. Pourtant, comme il a été plus tôt noté, les héralds

⁶⁰ Louis Bouly de Lesdain, « Les armoiries des femmes d'après les sceaux » dans *Études Héraldiques*. Présentation de Michel Pastoureau. Paris, Éd. Patrice de la Perrière, 1978, p. 68 ; Michel Pastoureau a aussi écrit que « L'écu en losange [...] Contrairement aux affirmations de la plupart des manuels et l'opinion généralement admise, cette forme n'a jamais été l'apanage des femmes. » dans le *Traité d'héraldique*, p. 94

⁶¹ Notre étude démontre que l'emploi du terme « écu », employé seul, par les archivistes qui ont compilé les inventaires de sceaux, renvoie presque toujours à l'écu en forme de triangle. Lorsque l'écu possède une autre forme, *en losange*, *en bannière*, etc., les archivistes le mentionnent en adjoignant ces termes au mot écu.

affirmaient que les femmes devaient porter l'écu en losange. Cette affirmation théorique ne reflétait pas la réalité.

Tout de même, seulement 7,8 pour cent des femmes du *Corpus* qui font usage d'un écu en forme de losange sur les sceaux et tombeaux. Le premier écu en losange que répertorie le *Corpus d'armoiries de femmes* date de 1239. Il s'agit du contre-sceau de Mahaut⁶², femme de Robert de Courtenay, qui montre un *écu en losange, parti : au 1, trois besants, au lambel à trois pendants (Courtenay) ; au 2, trois chevrons (Melun)*. Les résultats de cette étude, ventilés par siècle, sont présentés au tableau qui suit.

L'écu en losange pour la femme, si important pour le héraut, n'existe pratiquement pas en héraldique vécu. D'ailleurs, Charles A. H. Franklin note pour l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse, comme de Lesdain pour la France, que l'écu en forme de losange n'était pas courant en héraldique des femmes. Il relate, entre autres, que lors de ses recherches il n'en trouve qu'un seul, datant de 1439, sur une période d'étude de cinq siècles et demi (1094-1649).⁶³

⁶² René Gandhilon, *Inventaire des sceaux du Berry : antérieurs à 1515*, no 150 et 150 bis, p. 31

⁶³ Charles A.H.Franklin, *The bearing of coat-armour by ladies*, Baltimore, Genealogical publishing co., 1973, p. 52.

Forme de l'écu à travers les siècles

| | Écu scutiforme ou en triangle | Emblème héraldique sans écu ⁶⁴ | Écu en losange | Écu en bannière | Écu rond | Écu ovale | Écu en tête de cheval ⁶⁵ | Écu hexagonal | Écu en cœur | Écu en cartouche | Écu en targe |
|--------------------------|-------------------------------|---|----------------|--------------------------------------|-----------|-----------|-------------------------------------|---------------|-------------|------------------|--------------|
| XII ^e siècle | 6 | 3 | | | 1 | | | | | | |
| XIII ^e siècle | 257 | 312 | 7 | | | 1 | | | 1 | | |
| XIV ^e siècle | 316 | 20 | 33 | 8 (dont un rectangle ⁶⁶) | 6 | 2 | 1 | 1 | | | |
| XV ^e siècle | 142 | 6 | 35 | 5 | 6 | | | | | | |
| XVI ^e siècle | 83 | 3 | 27 | 6 | | 2 | | | | 1 | 1 |
| Écus s.d. | 1 | | | | 1 | | | | | | |
| Total | 805 | 344 | | 19 | 14 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

De surcroît aux éléments héraldiques du sceau, importe l'analyse des signes para-héraldiques, c'est-à-dire extérieurs à l'écu. Leur mention est essentielle car ces signes sont absents aux XII^e et XIII^e siècles alors qu'ils sont extraordinairement présents à partir du milieu du XIV^e siècle. Ces emblèmes se retrouvent timbrant l'écu, le tenant, le supportant et enfin, l'encadrant.

À l'examen des tableaux chronologiques des emblèmes et symboles para-héraldiques qui entourent l'écu de femmes,⁶⁷ le lion comme support, la très répandue couronne et la crose

⁶⁴ Les symboles héraldiques, sans l'écu, sont directement figurés dans le champ du sceau ainsi que dans celui du tombeau et sur le vêtement de la femme représentée.

⁶⁵ Écu de forme orthogonale.

⁶⁶ Forme de l'écu qui apparaît sur le sceau de Jeanne de Bourbon en 1357 dans le *Cahier de la collection des suppléments des Archives nationales de France*, no 7943.

⁶⁷ Voir *Infra*. Ces tables ont été réalisées à la suite du dépouillement des inventaires de sceaux suivants : Louis Claude Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, op. cit. ; Joseph Roman, *Inventaire des sceaux de la collection des Pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale*, op cit. ; Auguste Coulon, *Inventaire des sceaux de*

comme timbres et la cordelière comme encadrement sont dans l'ordre les symboles qui reviennent le plus souvent⁶⁸.

Les anges apparaissent comme tenants au XIV^e siècle où ils sont d'ailleurs le plus fréquemment utilisés comme éléments para-héraldiques, même s'il s'en trouve au XV^e siècle. La Vierge paraît dès la fin du XIII^e siècle comme élément extérieur à l'écu. Elle est vue debout ou assise, autant près des armoiries des laïques que des religieuses.

Le quadrilobe, la rosace et la niche gothique sont les ornements que l'on retrouve généralement⁶⁹ comme éléments para-héraldiques. Une fois sur deux, les figures des évangélistes sont insérées dans chacun des lobes du quadrilobe. S'y trouvent aussi des **lettres** et des symboles héraldiques. Les palmes et les rinceaux sont les plus souvent utilisés comme figures végétales symboliques et ornementales.

En conclusion, le sceau armorié est un puissant signe d'expression identitaire jusqu'au XIV^e siècle. À la fin du Moyen Âge, les lettres qui entourent l'écu, la cordelière, le lion ainsi que d'autres éléments emblématiques et certains monogrammes viennent marquer en quelque sorte une innovation en ce qui a trait aux inscriptions qui figure sur le sceau. Les marques de l'individualité graduellement remplacent celles du lignage.

Les symboles para-héraldiques annoncent le porteur de l'écu ou l'individu qui possède un sceau. Ils évoquent son statut social et la famille dont il est issu. Ces signes sont absolument référentiels. Ils s'insèrent dans l'évolution de cette société de l'oral vers celle de l'écrit. Dès que

la Champagne, op. cit. ; Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale, op. cit.*

⁶⁸ Ces symboles reviennent moins de trente fois chacun, sauf pour la couronne qui revient quarante-cinq fois : vingt et une fois pour le lion, dix-huit fois pour la cordelière, dix fois pour la crosse, quatorze fois pour les anges.

⁶⁹ Le quadrilobe est utilisé dans les tables trente-trois fois ; la rosace et la niche gothique, une douzaine de fois chacun ; le trilobe s'y trouve dix fois.

les arbres généalogiques seront tracés et que les mots diront ce que l'héraldique énonce, ce n'est pas peu de choses, les armoiries se feront plus rares. Elles seront devenues en quelque sorte vaines. Il ne s'agit pas d'ornements mais de l'expression d'un code graphique.⁷⁰ D'une écriture s'en suit une autre, comme le démontre à partir du XVI^e siècle l'utilisation de la signature qui se popularise.

⁷⁰ Voir à ce sujet l'article de Laurent Hablot « La mise en signes du livre princier à la fin du Moyen Âge » dans *Gazette du livre médiéval*, numéro 36, printemps 2000, pp. 25-35